



**attestation légale**  
ONCE FOR ALL

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DATE D'APPLICATION : OCTOBRE 2020

---



## Préambule

La Plateforme « Attestation Légale » (ci-après la PLATEFORME) est un outil en mode SaaS permettant le partage de documents.

La Plateforme permet la constitution et l'administration d'un dossier administratif, authentifié et mis à jour par les équipes d'OFA, dans le but d'en assurer la diffusion auprès de ses clients.

La Plateforme est proposée et commercialisée en France par la société OFA, S.A.S au capital de 761 067,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 527 737 738 dont le siège social est situé au 20 boulevard Eugène Deruelle, CS 63753 69003 Lyon Cedex 03.

## Article 1 : Dispositions générales

### 1.1 Objet

L'utilisation de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme est régie par les termes d'un contrat de droit français (ci-après « Offre ») conclu entre OFA et ses clients (ci-après « Abonnés »). Les présentes Conditions générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet la définition et la précision des termes du contrat susvisé.

### 1.2 Acceptation

La souscription à une Offre implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV par l'Abonné.

Toute personne souscrivant à une Offre pour le compte d'une personne morale, reconnaît et certifie, avoir le pouvoir d'engager cette personne aux présentes conditions, auquel cas l'utilisation du terme « Abonné » se référera à cette personne morale.

L'Abonné reconnaît que toute utilisation de la Plateforme, par un de ses salariés, vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

L'Abonné reconnaît que dans le cas d'une souscription assistée de l'Abonnement, tel que décrit Article 3.2, OFA se connectera à la Plateforme et procédera en son nom à la création de son compte Utilisateur.

### 1.3 Modification des Conditions

Sauf mention contraire écrite de la part d'OFA, le contrat qui lie tout Abonné et OFA inclut à minima les présentes ainsi que les Conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») et les Règles de Confidentialité. Aucune condition particulière, ni conditions générales d'achat, ne peut sauf acceptation formelle écrite et expresse de la société OFA, prévaloir sur les présentes CGV ni les compléter.

Les Parties peuvent convenir de dispositions spécifiques par la signature de Conditions Particulières.

Compte tenu du caractère innovant du Service couvert par les présentes Conditions, le Prestataire se réserve le droit de les modifier à tout moment, notamment en raison de modifications du contexte juridique, d'évolutions techniques ou ultérieures, de lacunes des CGV dans leur rédaction actuelle, de modifications des conditions du marché ou pour toute autre raison équivalente, et dans le respect des droits des Utilisateurs. Toute modification des CGV sera communiquée à l'Utilisateur avant son entrée en vigueur, par e-mail. L'utilisation de la Plateforme à la suite des modifications entraîne la reconnaissance tacite des modifications proposées. Si l'Utilisateur s'oppose à ses modifications, il sera dans l'incapacité d'utiliser la Plateforme.

## Article 2 : Souscription d'une Offre

OFA propose différentes offres pour accéder à la Plateforme. Les Offres proposées par OFA sont adaptées aux besoins de ses Abonnés.

[Voir les différentes offres](#)

### 2.1 Détail des Offres

### 2.1.1 Offre « Once for 1 »

L'Offre « Once for 1 » est payante. Elle est conditionnée au paiement initial d'un abonnement annuel et de frais d'inscription lors de la souscription du premier abonnement. Elle permet de bénéficier, de façon standard, de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, d'un utilisateur et de la diffusion de son dossier administratif auprès d'un client.

L'Offre « Once for 1 » donne accès à la possibilité de diffuser gratuitement son dossier administratif sur la plateforme HIVEO.

### 2.1.2 Offre « Once for 2 »

L'Offre « Once for 2 » est payante. Elle est conditionnée au paiement initial d'un abonnement annuel et de frais d'inscription lors de la souscription du premier abonnement. Elle permet de bénéficier, de façon standard, de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, de deux (2) utilisateurs et de la diffusion de son dossier administratif auprès de deux (2) clients. Ainsi que du mandat de collecte, qui permet de confier la collecte de certains documents, directement auprès des organismes concernés, aux équipes OFA, et de l'achat de Kbis à raison de quatre (4) fois par an.

L'Offre « Once for 2 » donne accès à la possibilité de diffuser gratuitement son dossier administratif sur la plateforme HIVEO.

### 2.1.3 Offre « Once for All »

L'Offre « Once for All » est payante. Elle est conditionnée au paiement initial d'un abonnement annuel et de frais d'inscription lors de la souscription du premier abonnement. Elle permet de bénéficier, de façon standard, de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, de deux (2) utilisateurs et de la diffusion de son dossier administratif auprès d'un nombre illimité de clients. Mais aussi, du mandat de collecte, qui permet de confier la collecte de certains documents, directement auprès des organismes concernés, aux équipes OFA, et de l'achat de Kbis à raison de quatre (4) fois par an.

L'Offre « Once for All » ouvre droit à des options, telles que la souscription à des utilisateurs supplémentaires de façon payante, la diffusion gratuitement de son dossier administratif sur la plateforme HIVEO, ou encore l'accès à l'option Interopérabilité de façon payante.

### 2.1.4 Offre « Once for Ever »

L'Offre « Once for Ever » est payante. Elle est conditionnée au paiement initial d'un abonnement annuel et de frais d'inscription lors de la souscription du premier abonnement. Elle permet de bénéficier, de façon standard, de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, de quatre (4) utilisateurs et de la diffusion de son dossier administratif auprès d'un nombre illimité de clients. Mais aussi, du mandat de collecte, qui permet de confier la collecte de certains documents, directement auprès des organismes concernés, aux équipes OFA, et de l'achat de Kbis à raison de quatre (4) fois par an.

L'Offre « Once for Ever » ouvre droit à des options, telles que la souscription à des utilisateurs supplémentaires de façon payante, la diffusion gratuitement de son dossier administratif sur les autres plateformes, y compris HIVEO, ou encore l'accès à l'option Interopérabilité de façon inclusive dans cette offre.

### 2.1.5 Offre « Once for More »

L'Offre « Once for More » est payante. Elle est conditionnée au paiement initial d'un abonnement annuel et de frais d'inscription lors de la souscription du premier abonnement. Elle permet de bénéficier, de façon standard, de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, de six (6) utilisateurs et de la diffusion de son dossier administratif auprès d'un nombre illimité de clients. Mais aussi, du mandat de collecte, qui permet de confier la collecte de certains documents, directement auprès des organismes concernés, aux équipes OFA, et de l'achat de Kbis à raison de quatre (4) fois par an.

L'Offre « Once for More » ouvre droit à des options, telles que la souscription à des utilisateurs supplémentaires de façon payante, la diffusion gratuitement de son dossier administratif sur les autres plateformes, y compris HIVEO de manière payante.

L'Offre « Once for More » est une Offre à destination de tout Abonné souhaitant inscrire a minima vingt (20) SIRET.

### 2.1.6 Offre « Once Foreign »

L'Offre « Once Foreign » est une Offre à destination des personnes morales de droit étranger.

L'Offre « Once Foreign » est payante. Elle est conditionnée au paiement initial d'un abonnement annuel et de frais d'inscription lors de la souscription du premier abonnement. Elle permet de bénéficier, de façon standard, de l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, de deux (2) utilisateurs et de la diffusion de son dossier administratif auprès d'un nombre illimité de clients.

L'Offre « Once Foreign » donne accès à la possibilité de diffuser son dossier administratif sur la plateforme HIVEO de manière gratuite et à l'option Interopérabilité de façon payante.

## 2.2 Détail des Options

Certaines offres donnent accès à la souscription d'options :

- L'ajout d'utilisateurs supplémentaires pour un coût additionnel unitaire ;
- La connexion avec les plateformes du standard OPERA dites Option « Interopérabilité » pour un coût additionnel annuel ;
- La diffusion du dossier administratif sur la plateforme HIVEO
- La mise en place du Mandat de diffusion qui permet la diffusion par les équipes OFA des documents de l'Utilisateur et non adhérentes au standard OPERA pour un coût additionnel annuel.

### 2.2.1 Option « Interopérabilité »

L'Abonné se verra proposer la possibilité de souscrire à l'Option Interopérabilité lors de la conclusion de l'Abonnement (voir Article 4). Cette option il lui sera à nouveau proposée au cours de son Abonnement.

Dans le cadre de l'Option « Interopérabilité », OFA s'engage à dupliquer certains documents déposés sur la Plateforme par l'Abonné sur toutes les plateformes membres du standard OPERA, tels que listés à l'adresse suivante : [www.standard-opera.com](http://www.standard-opera.com).

Les typologies de documents susceptibles d'entrer dans le champ de l'Option « Interopérabilité » sont définies comme suit :

- Documents relatifs à la lutte contre le travail illégal ;
- Documents relatifs à la situation du fournisseur ;
- Documents relatifs aux salariés ;
- Documents relatifs au pouvoir du signataire ;
- Documents relatifs à l'obligation légale et contractuelle d'assurances (articles 1240 et suivants, 1792 et suivants du Code Civil, articles L.241-1 et suivants du Code des assurances)

### 2.2.2 Option Mandat de diffusion

OFA propose à ses Abonnés le Mandat de diffusion, par lequel OFA s'engage à diffuser les documents déposés par l'Abonné sur la Plateforme Attestation Légale sur les plateformes en ligne, non adhérentes au standard OPERA, où l'Abonné souhaite être présent.

Dans le cas de la souscription d'un tel mandat, OFA prend contact au nom et pour le compte de l'Abonné avec ses confrères afin d'assurer la diffusion sur leur réseau du dossier administratif de l'Abonné.

OFA est tenue à une obligation générale de moyens et ne saurait être tenu responsable de la non-diffusion des documents par ses confrères dès lors qu'il aura mis en œuvre les moyens nécessaires pour garantir cette diffusion.

## Article 3 : Prestations proposées par OFA sur la Plateforme

OFA met à la disposition de l'Abonné et de ses Utilisateurs un espace de partage, sous forme de plateforme SaaS, permettant la gestion et l'échange de documents.

L'étendue des prestations fournies par OFA dans le cadre d'un Abonnement dépend de l'offre retenue.

### 3.1 Description des prestations

OFA propose à l'Abonné et ses utilisateurs les prestations suivantes : la collecte des documents, l'identification des Utilisateurs, la réception et la numérisation des documents, le partage des documents en ligne, la gestion des espaces de partages et de confidentialité, la diffusion d'alertes de validité, l'archivage des documents déposés sur la Plateforme, la maintenance de la Plateforme (préventive, corrective, adaptative et évolutive).

### 3.2 Responsabilité d'OFA

Dans le cadre de l'exécution des services, OFA est tenu uniquement à une obligation générale de moyens.

OFA s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires permettant d'assurer la disponibilité des documents sur la Plateforme, la traçabilité des connections effectuées sur le site et l'identification des Utilisateurs, ainsi que le contrôle de régularité formelle des documents, les fonctionnalités liées à la gestion des espaces de partage et de confidentialité, ou encore les alertes de validité.

S'agissant du contrôle de régularité formelle des documents, OFA n'étant pas mandaté pour valider le contenu des documents déposés, OFA ne saurait en aucun cas être tenu responsable au regard du contenu, de l'exhaustivité, de la validité, de l'authenticité ou de l'exactitude des documents mis en ligne sur la Plateforme, comme du caractère complet ou cohérent des dossiers constitués sur celle-ci.

## Article 4 : Conclusion de l'Abonnement entre OFA et l'Abonné

L'Abonné est libre de choisir l'offre d'Abonnement correspondant à ses besoins, dans les limites des critères de son activité.

Certaines offres pourront ainsi être refusées aux Abonnés ne satisfaisant pas aux critères posés par OFA pour en bénéficier.

Les modalités de souscription d'un Abonnement sont les suivantes :

### 4.1. Souscription en ligne de l'Abonnement

L'Abonné peut souscrire un Abonnement sur la Plateforme Attestation Légale en suivant la procédure suivante

- 1) Se connecter sur la Plateforme : <https://platform.onceforall.com/> ;
- 2) Créer un compte utilisateur :
  - Compléter le formulaire en ligne qui lui est proposé lors de sa première visite sur la Plateforme. Renseigner les champs obligatoires (nom, prénom, n° de téléphone, adresse mail et configuration de son mot de passe) ;
  - Valider les CGU ;
  - Créer son organisation ;
- 3) Consulter l'offre d'Abonnement proposée par OFA au regard des éléments qui le caractérisent.
- 4) Sélectionner son Abonnement parmi les offres proposées. Cette offre sera envoyée au futur Abonné sur l'adresse mail renseignée à l'étape précédente ;
- 5) Valider l'offre d'Abonnement proposée par OFA, accepter les présentes et s'acquitter du paiement complet du prix afférent à l'Abonnement choisi.

A l'issue de la validation de l'Abonnement par l'Abonné, OFA adressera à ce dernier un courrier électronique de confirmation de création du compte, sur l'adresse mail renseignée par l'Abonné.

La souscription d'un Abonnement en ligne est soumise au respect de chacune des étapes décrites précédemment. Le compte de l'Abonné ne sera donc activé qu'une fois le paiement complet du prix correspondant à l'offre d'Abonnement choisie.

## 4.2 Souscription assistée de l'Abonnement

L'Abonné peut souscrire à un Abonnement par téléphone en bénéficiant de l'assistance des équipes OFA, en suivant la démarche suivante :

- 1) Echanger par téléphone avec un membre des équipes OFA :
  - soit en contactant directement les équipes OFA par téléphone au numéro suivant 04 72 38 32 58,
  - soit en sollicitant un rendez-vous téléphonique auprès des services OFA via mail à l'adresse suivante [sc@attestationlegale.fr](mailto:sc@attestationlegale.fr),
  - soit en répondant favorablement à l'appel des équipes OFA ;
- 2) Suivre les indications téléphoniques des équipes OFA et fournir les informations nécessaires à la création d'une Organisation. Valider la proposition d'Abonnement formulée par téléphone au futur Abonné ;

Un membre des équipes OFA se connectera sur le site internet hébergeant la Plateforme dans le but d'effectuer les étapes de souscription au nom et pour le compte de l'Abonné. A l'issue de la création de l'Organisation, l'Abonné recevra un courrier électronique l'invitant à configurer un compte Utilisateur pour rejoindre cette Organisation.

- 3) Consulter l'offre d'Abonnement proposée par OFA au regard des éléments qui le caractérisent. Cette offre sera envoyée au futur Abonné sur l'adresse mail renseignée à l'étape précédente ;
- 4) Valider l'offre d'Abonnement proposée par OFA, accepter les présentes et s'acquitter du paiement complet du prix afférent à l'Abonnement choisi ;
- 5) Créer un compte utilisateur :
  - Fournir les informations nécessaires à la création du compte utilisateur (nom, prénom, n° de téléphone et configuration de son mot de passe) ;
  - Valider les CGU.

A l'issue de la validation de l'Abonnement par l'Abonné, OFA adressera à ce dernier un courrier électronique de confirmation de création du compte, sur l'adresse mail renseignée par l'Abonné.

La souscription d'un Abonnement en ligne est soumise au respect de chacune des étapes décrites précédemment. Le compte de l'Abonné ne sera donc activé qu'une fois le paiement complet du prix correspondant à l'offre d'Abonnement choisie.

## 4.3 Souscription de l'offre « Once Foreign »

L'Abonné, personne morale, de droit étranger, qui souhaite souscrire un Abonnement auprès d'OFA devra respecter le processus de souscription suivant, compte tenu des impératifs découlant de son extranéité :

- 1) Echanger par téléphone avec un membre des équipes OFA :
  - soit en contactant directement les équipes OFA par téléphone au numéro suivant 04 72 38 32 58,
  - soit en sollicitant un rendez-vous téléphonique auprès des équipes OFA via mail à l'adresse suivante [sc@attestationlegale.fr](mailto:sc@attestationlegale.fr),
  - soit en répondant favorablement à l'appel des équipes OFA ;
- 2) Suivre les indications téléphoniques des équipes OFA et fournir les informations nécessaires à la création d'une Organisation (numéro de TVA intracommunautaire, dénomination sociale et Adresse postale) ainsi que les informations permettant d'identifier le futur utilisateur (nom, prénom, n° de téléphone et adresse mail) ;

A l'issue de cette étape, un membre des équipes OFA se connectera sur le site internet hébergeant la Plateforme dans le but d'effectuer les étapes de souscription au nom et pour le compte de l'Abonné.

A l'issue de la création de l'Organisation, l'Abonné recevra un courrier électronique de confirmation, l'invitant à configurer un compte Utilisateur pour rejoindre cette Organisation.

La souscription d'un Abonnement en ligne est soumise au respect de chacune des étapes décrites précédemment. Le compte de l'Abonné ne sera donc activé qu'une fois le paiement complet du prix correspondant à l'offre d'Abonnement choisie.

## Article 5: Durée et Résiliation

### 5.1 Durée

L'Abonnement est conclu entre l'Abonné et OFA pour une durée déterminée d'une (1) année, sauf mentions contraires stipulées dans l'offre de souscription d'Abonnement proposée par OFA.

A l'expiration de cette durée, l'Abonnement se reconduit tacitement pour une durée d'un (1) an.

A défaut de règlement de la nouvelle période d'abonnement à l'échéance fixée, OFA se réserve le droit de clôturer les accès de l'Abonné et informer les relations de l'Abonné sur le Plateforme de l'arrêt de la mise en jour du dossier administratif de l'Abonné sur la Plateforme.

### 5.2 Offre « Satisfait ou Remboursé »

L'Abonné a la possibilité de souscrire, gratuitement, lors de la conclusion de son premier Abonnement, à l'offre « Satisfait ou Remboursé » proposée par OFA.

L'offre « Satisfait ou Remboursé » permet à l'Abonné insatisfait, à l'issue de la durée initiale de l'Abonnement, d'adresser à OFA, par courrier électronique une demande de remboursement du prix annuel de l'Abonnement. L'Abonné est tenu d'accompagner sa demande d'un relevé d'identité bancaire.

Pour bénéficier de cette offre, l'Abonné doit s'être soumis à deux conditions :

- Avoir activé cette option en formulant expressément la demande lors de la souscription assistée à la Plateforme,
- S'engager à utiliser les services de la Plateforme et à inviter un minimum de cinq (5) de ses clients à consulter son dossier administratif sur la Plateforme.

L'offre « Satisfait ou Remboursé » n'est utilisable qu'une fois pour chaque Abonné et uniquement lors de la première souscription à l'une des Offres décrites à l'Article 2.1 « Détail des Offres ».

### 5.3 Résiliation

L'Abonné aura la possibilité de dénoncer son Abonnement, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois avant la date de reconduction de l'Abonnement, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

En outre, en cas de non-respect par l'une des parties des obligations essentielles mises à sa charge par les présentes, l'Abonnement pourra être résilié sous quinze (15) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception comportant mise en demeure d'avoir à se conformer à ses obligations et demeurée infructueuse.

## Article 6: Paiement de l'Abonnement

L'Abonné reconnaît et accepte que toute transaction liée à l'utilisation des services de la Plateforme est conclue avec la société OFA, S.A.S au capital de 758 067€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 527 737 738 dont le siège social est situé au 20 boulevard Eugène Deruelle, CS 63753 69003 Lyon Cedex 03.

Le numéro de TVA de OFA FR 81 527 737 738.

### 6.1 Modalités de paiement

En souscrivant un Abonnement auprès d'OFA, l'Abonné accepte de payer, à terme échoir le prix convenu, selon l'échéance convenue, dans les conditions de l'offre souscrite, tel qu'indiqué dans le courrier électronique

de confirmation, selon les modes de paiement proposés par OFA.

L'Abonnement entre en vigueur le jour de sa souscription. L'activation de l'Abonnement est soumise au paiement du montant indiqué dans l'offre de souscription acceptée par l'Abonné. En l'absence de réception de celui-ci, l'Abonné ne pourra pas accéder à la Plateforme dans les conditions de l'Abonnement souscrit.

OFA accepte les paiements via le ou les modes de paiements disponibles indiqués avant l'achat. L'Abonné doit disposer d'un mode de paiement valide et accepté par OFA afin de pouvoir disposer des services fournis par l'offre choisie.

L'Abonné accepte le prix correspondant à toute offre à laquelle il aura souscrite. Si l'Abonné a opté pour le paiement par carte bancaire ou par mandat de prélèvement, il reconnaît et accepte qu'OFA débite par le moyen de paiement enregistré le premier jour de chaque période de facturation pour l'Abonnement applicable.

Si OFA se trouvait dans l'incapacité de charger à l'Abonné la période suivante, ce dernier reconnaît qu'OFA est susceptible de suspendre les accès utilisateurs de l'Abonné. Afin de prévenir cette situation, OFA s'engage à informer l'Abonné en amont pour que celui-ci mette à jour son moyen de paiement.

## **6.2 Prix de l'Abonnement**

Les prix figurant sur l'offre de souscription transmise par OFA sont valables pour une utilisation de l'Abonnement telle que décrite dans l'offre proposée.

Les prix des offres proposées par OFA sont susceptibles d'être modifiés. Lesdites modifications ne viendront à s'appliquer qu'après l'expiration d'un délai raisonnable à compter de la notification adressée à l'Abonné. Cette notification précisera les changements à venir, les raisons ayant conduites à cette évolution et les implications sur l'offre de service souscrite initialement par l'Abonné.

## **6.3 Souscription d'options**

L'Abonné a la possibilité tout au long de son Abonnement de rajouter des options dans les limites de l'Offre souscrite initialement.

## **6.4 Changement d'offre**

### **6.4.1 Changement d'offre en cours d'Abonnement**

L'Abonné qui souhaite changer d'offre en cours d'Abonnement doit se rapprocher des équipes OFA :

- soit en contactant directement les services OFA par téléphone au numéro suivant 04 72 38 32 58,
- soit en sollicitant un rendez-vous téléphonique auprès des services OFA via mail à l'adresse suivante [sc@attestationlegale.fr](mailto:sc@attestationlegale.fr),

L'Abonné doit indiquer aux équipes OFA l'offre d'Abonnement à laquelle il souhaite souscrire.

L'Abonné doit accepter l'offre de souscription proposée par les équipes OFA.

OFA proposera à l'Abonné un nouvel Abonnement d'une durée d'un (1) an, à compter de sa souscription. L'Abonné devra s'acquitter du paiement complet de l'Abonnement auquel il souhaite souscrire.

### **6.4.2 Changement d'offre à l'expiration de son Abonnement**

L'Abonné qui souhaite changer d'offre à l'expiration de son Abonnement doit se rapprocher des équipes OFA:

- soit en contactant directement les équipes OFA par téléphone au numéro suivant 04 72 38 32 58,
- soit en sollicitant un rendez-vous téléphonique auprès des équipes OFA via mail à l'adresse suivante [sc@attestationlegale.fr](mailto:sc@attestationlegale.fr),



L'Abonné doit indiquer aux équipes OFA l'offre d'Abonnement à laquelle il souhaite souscrire.  
L'Abonné doit accepter l'offre de souscription proposée par les équipes OFA.  
L'Abonnement entre en vigueur le jour de sa souscription par l'Abonné auprès d'OFA. L'Abonnement restant soumis au paiement du prix tel qu'indiqué dans l'offre de souscription acceptée par l'Abonné.

## **Article 7: Suspension et Résiliation**

### **7.1 Dispositions générales**

OFA se réserve le droit de suspendre les accès utilisateurs de l'Abonné ou de résilier l'Abonnement dans les cas prévus dans les CGU et la Politique de confidentialité venant régir le fonctionnement de la Plateforme, ainsi que dans le cas de l'expiration du mode de paiement renseigné par l'Abonné tel qu'indiqué à l'Article 6.1.

### **7.2 Clôture d'un compte dans le cas d'un réabonnement**

Dans le cas d'un réabonnement, l'Abonné sera informé quarante-cinq (45) jours avant la date de fin de l'Abonnement des modalités de renouvellement. L'Abonné n'ayant pas satisfait aux conditions de réabonnement s'expose à la clôture de son compte.

Afin de garantir à l'Abonné la continuité du service, OFA s'engage à relancer l'Abonné à intervalles régulières, et cela jusqu'à vingt-et-un (21) jours après la date d'échéance.

Sans action de la part de l'Abonné, OFA se réserve le droit de clôturer le compte de l'Abonné.

## **Article 8 : Dispositions générales**

### **8.1 Droit de rétractation**

La Plateforme est réservée à l'usage de professionnels souhaitant souscrire aux offres proposées par OFA pour une utilisation des services fournis dans le cadre de leur activité professionnelle.

L'Abonné non-professionnel, au sens du code de la Consommation, résident dans l'Espace Economique Européen souhaitant souscrire à la Plateforme ne saurait renoncer à ses droits. Ainsi dès le complet paiement du prix de l'Abonnement, l'Abonné non-professionnel aura un accès immédiat à la Plateforme. L'Abonné non-professionnel pourra faire jouer son droit de rétractation sous quatorze (14) jours auprès d'OFA par lettre recommandée avec avis de réception et solliciter le remboursement des sommes engagées pour souscrire à l'Abonnement.

### **8.2 Droit Applicable - Résolution des litiges – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives renseignées lors de la souscription à la Plateforme. Toute modification devra être notifiée à l'autre partie pour lui être opposable.

Le droit du pays du propriétaire de la Plateforme s'appliquera à tout litige concernant ces CGV. Des procédures judiciaires pourront être intentées devant les tribunaux compétents du domicile de la société OFA.

### **8.3 Force Majeur**

Aucune partie ne saurait être tenue responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre des présentes, si cette non-exécution est provoquée par un événement constitutif de force majeure au sens communément par la jurisprudence des tribunaux compétent pour régir les présentes.

## **8.4 Non-validité partielle – Non-renonciation**

Si ou une plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'une décision de justice, les autres stipulations conserveront leur force et leur portée.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement, par l'autre Partie, à l'une quelconque de ses obligations, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause ou comme un avenant aux présentes, et ne pourra empêcher la Partie non-défaillante de s'en prévaloir ultérieurement.

## **8.5 Réclamation**

Tout commentaire ou réclamation concernant les présentes peuvent être envoyées à OFA soit à l'adresse indiquée aux présentes, soit par mail à l'adresse suivante : [sc@attestationlegale.fr](mailto:sc@attestationlegale.fr).